

Exécutoire le 9 mai 2025



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 22 avril 2025

Delib20250405

**Séance du
28 avril 2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Pierre JUNQUA à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Hervé ROSE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250405

OBJET : Fonds National de Parentalité – Demande de subvention auprès du Département du Calvados

En 2024, une série de rendez-vous, intitulée "Etre parents ensemble à Cormelles le Royal" a été proposée aux parents ou futurs parents, soutenus par la CAF et le Département. Ce premier projet d'accompagnement à la parentalité, fruit d'un travail collaboratif, a été une réussite : 75 parents et 83 enfants différents ont participé, et les retours sont enthousiastes.

Le dispositif REAAP de la CAF dans lequel s'était inscrit ce projet évolue en Fonds National de Parentalité. Il est proposé de s'inscrire dans ce dispositif, en proposant une action composée :

- d'ateliers de pratique parents-enfants, pour favoriser le lien et l'échange via des activités artistiques (danse, arts plastiques, lecture) et créatives (cuisine, jeux), de plein air (jardinage, vélo) et sportives (motricité)
- d'un temps fort d'information et d'ateliers adressé aux parents autour du thème des écrans, avec la proposition d'un défi "une semaine sans écrans", de temps forts parents-enfants en lien avec les structures jeunesse (carnaval, fête de fin d'été)
- de la mise en place de rendez-vous conviviaux pour permettre aux parents d'échanger et de s'informer sur des thématiques partagées (happy hour, café des parents)
- de temps d'information sur des thématiques de santé/sécurité (gestes d'urgence, sensibilisation à la santé sexuelle).

Il est aussi proposé de développer un axe autour de la transmission des recettes de famille.

Ce projet est construit collectivement et vise à fédérer l'ensemble des acteurs communaux investis sur les champs de l'enfance et de la jeunesse dans une dynamique commune d'accompagnement aux familles. Les parents en devenir, les parents de très jeunes enfants comme ceux d'adolescents seront concernés. L'ensemble du coût de ce projet est estimé à 9 432,77 €.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 9 mai 2025

ID : 014-211401815-20250428-DELIB20250405-DE

Berger
Levrault

Exécutoire le 9 mai 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter un soutien financier du Département du Calvados à hauteur de 2 000 €.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 30 avril 2025



Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN